

UNDT/2012/048, Kamanou

Décisions du TANU ou du TCNU

Recevabilité / manque d'intérêt légitime à faire appel: au moment où la requérante a déposé sa demande, la décision contestée avait déjà été annulée. Par conséquent, elle n'avait aucun intérêt légitime à le contester devant le tribunal. L'application est donc irrécouvrable.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur a initialement refusé une augmentation de salaire sur le terrain de mauvaise performance. Elle a finalement obtenu son augmentation de salaire sans retard.

Principe(s) Juridique(s)

N / A

Résultat

Rejeté sur la recevabilité

Applicants/Appellants

Kamanou

Entité

DAES

Numéros d'Affaires

UNDT/GVA/2011/79

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

Genève

Date of Judgement

12 Avr 2012

Duty Judge

Juge Cousin

Language of Judgment

Anglais

Français

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Prestations et droits

Jugements Connexes

UNDT/2010/027

UNDT/2010/158

UNDT/2011/065

UNDT/2011/095